



Dépassement de durée tour d'échelle en accord amiable

Par jmd21

Bonjour, dans le cadre d'une construction d'un immeuble sur la limite séparative de ma propriété, notre voisin le promoteur nous a demandé à pouvoir accéder à notre terrain pour y installer un échafaudage. Cet échafaudage a pour but qu'ils puissent réaliser l'enduit du pignon situé en limite de notre propriété.

Ils m'ont envoyé une simple lettre me demandant une autorisation pour 15 jours avec une date de début ce lundi 27 mars. J'ai donné mon accord par mail et il n'y a eu aucune indemnité de proposée par le promoteur.

Or ils ne sont venus le poser que le 28 mars pour finir la pose le 29 mars. Depuis aucun ouvrier n'est venu commencer à enduire ce pignon.

Je ne vois pas comment ils vont respecter leur durée d'occupation de mon terrain annoncé pour 15 jours.

Les vacances scolaires arrivent et mes filles vont être privées de pouvoir jouer librement dans la cour si ils sont encore là.

Ma question est que puis-je faire? Leur interdire l'accès à mon terrain durant les vacances scolaires, leur demander de démonter même si ils n'ont pas fini d'enduire leur pignon, leur demander des indemnités qui n'ont pas été prévu dans leur "protocole d'accord ou demande d'autorisation"?

Je vous remercie pour vos réponses car ils sont sensés avoir enduit et démonté leur échafaudage à la fin de la semaine qui arrive...